Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_091-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-091

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

Secrétaire de séance : M. Nils GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 1er octobre 2026 au 1er décembre 2026

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) DE L'ANNÉE 2025

M. Patrick LAMOUR, adjoint au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2025 et de la participation de la ville.

CONTEXTE :

En application des articles L 300.4 et R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SAFI s'est vue confier la réalisation de l'aménagement du quartier de la Gare sous la forme d'un traité de concession, approuvé par le Conseil Municipal en date du 21 septembre 2017 et notifiée à la SAFI en date du 3 janvier 2018. Ce traité de concession a été transféré à Finistère Habitat par avenant notifié en date du 11 janvier 2023.

Conformément à l'article 16 du traité de concession, l'aménageur présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité – arrêté des comptes au 31 décembre 2025 (CRAC 2025) pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont annexés au présent rapport.

Le budget global de l'opération s'établit à 7 415 869 € HT, en augmentation de 77 959 € HT par rapport au bilan du CRAC 2024.

Le montant prévisionnel de la participation communale reste inchangé par rapport au CRAC précédent et reste évalué à hauteur de 1 188 743 € HT, de manière à participer aux équipements publics créés dans le cadre de l'opération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_091-DE

Entre 2018 et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, 918 955 € HT ont déjà été versés par la commune.
L'échéancier de versement de la participation d'équilibre globale à l'opération se présente comme suit :
- Montant pour l'année 2026 : 134 895 € HT
- Montant pour l'année 2027 : 134 893 € HT
L'année 2027 sera la dernière année de participation pour la commune.
Vu la concession d'aménagement notifiée en date du 3 janvier 2018,
Vu l'avenant n°1 notifié en date du 29 janvier 2021,
Vu l'avenant n°2 notifié en date du 21 juin 2022,
Vu l'avenant n°3 notifié en date du 11 janvier 2023,
Vu l'avenant n°4 notifié en date du 10 décembre 2025,
Vu la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2025), arrêté des comptes au 31 décembre 2025,
Vu les documents financiers joints en annexes présentant le CRAC,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
8 ABSTENTIONS (Mmes RENAULT, LE TENDRE, DUPUY, ROSARIO, MM. LE BRIS, LE BON, LE BRAS, POMMIER)

- Approuve le CRAC 2025 (arrêté des comptes au 31/12/2025), et notamment :
  - le montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 7 415 869 € HT,
  - les montants de dépenses et recettes arrêtées au 31 décembre 2025,
  - les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2026 et les années suivantes,
  - le montant de la participation communale pour l'année 2026, soit 134 895 € HT,
  - le montant de la participation communale pour l'année 2027, soit 134 893 € HT.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

